TL2475

service international pour les droits de l'homme
international service for human rights
servicio internacional para los derechos humanos

RAPPORT ANALYTIQUE 1987

RAPPORT ANALYTIQUE DE LA 43e SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

(Genève, 2 février - 13 mars 1987)

Case / P.O. Box 16 **1211 Genève 20 cic** ☎ 022 / 33 31 40 Telex 412127 cil ch

■ UN SERVICE POUR LES DROITS DE L'HOMME A GENEVE

Genève a une tradition humanitaire. C'est le siège de nombreuses organisations internationales qui œuvrent en faveur du respect des droits de l'homme : le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Union Interparlementaire, le Comité International de la Croix Rouge (CICR), etc.

Genève est aussi le siège européen des Nations Unies, le lieu de réunion de la Commission et de la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, de leurs Groupes de Travail, du Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CERD), et (alternativement avec New York) du Conseil Economique et Social (ECOSOC) et du Comité des Droits de l'Homme.

Genève est donc un **lieu où convergent les informations du monde entier concernant les droits de l'homme. C'est le point de passage et de rencontres de groupes et de représentants des peuples opprimés.**

■ OBJECTIFS DU SERVICE INTERNATIONAL

Le Service International pour les Droits de l'Homme a pour but de **promouvoir au sein des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées les activités des organisations non-gouvernementales (ONG), des personnes et groupes, concernées par les violations des droits de l'homme.** Le Service International poursuit trois objectifs :

a) développer un **instrument** d'analyse, de réflexion et d'action qui est mis à la disposition des organisations de défense des droits de l'homme et de tout groupement ou personne directement affectés par des violations des droits de l'homme ;

b) promouvoir, au sein des Nations Unies et des institutions spécialisées, la **présence**, le **témoignage** et la **prise en compte** des ONG et de tout groupement directement concerné par les violations des droits de l'homme ;

c) collecter les **informations**, en contrôler la valeur et les diffuser dans une forme appropriée, et agir comme une force de **propositions** pour susciter et coordonner les actions à entreprendre.

■ FICHE TECHNIQUE DU SERVICE INTERNATIONAL

SERVICE INTERNATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME (ISHR)
Case postale 16
1211 GENEVE 20 CIC
Téléphone : 022 - 33 31 40
Télex : 412 127 cil ch

Constitué en décembre 1984 en **association internationale** de droit suisse, selon les articles 60 et suivants du code civil suisse.
Composé de membres individuels (au 1er janvier 1987 : 138 membres de 20 pays).
Centre d'information et de documentation sur les travaux des Nations Unies.
Secrétariat technique mis à disposition des ONG, des personnes et groupes du « tiers-monde » pour faciliter leur travail auprès des Nations Unies.
Services consultatifs sur les procédures de l'ONU, pour les contacts avec la presse, pour les questions d'organisation, de gestion et de stratégies des ONG.
Centre d'accueil avec possibilités d'hébergement pour les hôtes du « Tiers-monde ».
Directeur : Adrien-Claude ZOLLER.

RAPPORT ANALYTIQUE DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME 1987

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION: LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

I. LES GRANDES TENDANCES AU SEIN DE LA COMMISSION -3-

II. LE DEBAT SUR LA SOUS-COMMISSION -5-

III. TORTURE ET TRAITEMENTS INHUMAINS -7-

IV. DISPARRITIONS FORCEES ET EXECUTIONS SOMMAIRES -9-

V. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS -11-

VI. LIBERTE DE CONSCIENCE ET DE CONVICTION -13-
- A. Objection de conscience
- B. Intolérence religieuse

VII. LA QUESTION DES MERCENAIRES -18-

VIII. LE DEBAT SUR CERTAINS PAYS -19-
- A. Amérique Latine
  1. Amérique Centrale
  2. Caraïbes (Cuba, Haiti)
  3. Amérique du Sud (Colombie, Chili, Paraguay)
- B. Europe de l'Est -25-
  1. Union Soviétique
  2. Autres pays de l'Est
- C. Europe Occidentale -26-
- D. Meditérranée et Moyen-Orient -26-
  1. Chypre
  2. Turquie
  3. Palestine
  4. Liban
  5. Iran
  6. Autres pays arabes
- E. Asie et Pacifique -30-
  1. Afghanistan
  2. Pakistan
  3. Sri-Lanka
  4. Timor Oriental
  5. Autres pays (Indonésie, Bangladesh, Birmanie, Corée du Sud, Nouvelle-Calédonie)
- F. Afrique -36-
  1. Sahara Occidental
  2. Afrique du Sud
  3. Autres pays

CONCLUSIONS GENERALES -40-

I. LES GRANDES TENDANCES AU SEIN DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

8. A l'instar des sessions de ces années précédentes, la Commission des droits de l'homme a été le théâtre de manoeuvres diplomatiques qui souvent n'avaient que de lointains rapports avec des situations d'oppression, auxquelles la Commission est pourtant censée être attentive.

A. Visiteurs de marque

9. La Commission a ainsi reçu la visite d'un grand nombre de personnalités et de ministres, les uns cherchant à éviter que leur Etat ne fasse l'objet d'une condamnation, les autres faisant la propagande de l'action de leur gouvernement, une propagande qui dans certains cas était à la limite du bon goût. C'est ainsi que les délégués ont eu le plaisir d'écouter un témoignage du ministre des Droits et Libertés du Citoyen du Zaïre, M.Mayidika Nimy... Parmi les autres personnalités de pays examinés qui se sont adressées à la Commission, mentionnons le vice-ministre des Affaires étrangères de l'Afghanistan, M.Abdul Wakil, les ministres des Affaires étrangères du Guatemala, M.Mario Quintones Amezquita, du Salvador, M.Ricardo Acevedo Peralta, le vice-ministre des Affaires étrangères de Cuba, M.Raul Roa Kouri. Au plan de la "campagne de relations publiques", notons les apparitions de M.Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme de la France, de M.Bernhard Neugebauer, vice-ministre des Affaires étrangères de la RDA, de M.B.Kravtsov, ministre de la Justice de l'Union soviétique, de Mme Jeane Kirkpatrick et du Général Vernon A. Walters, respectivement ancien et actuel représentants des USA à l'ONU.

B. Les principales tendances

10. Ce ballet diplomatique illustrait plusieurs stratégies dont les principales tendances ont été les suivantes:

1) L'offensive américaine.

11. Lors de la 42e session, les Etats-Unis avaient lancé une vaste offensive dans le but d'éviter une condamnation du Guatemala et du Chili. Cette offensive s'est poursuivie cette année, la délégation américaine cherchant dès le début de la 43e session à obtenir la suppression du point distinct de l'ordre du jour pour le Chili et des Représentants spéciaux pour le Salvador et le Guatemala. Simultanément, les Etats-Unis exigeaient une ferme condamnation de Cuba. La délégation américaine a obtenu partiellement gain de cause : le point sur le Chili n'a pas été supprimé, mais le Représentant spécial sur le Guatemala n'a pas vu son mandat renouvelé. La résolution sur le Salvador a passé comme l'année précédente, mais celle sur Cuba a failli être adoptée. Dans cette offensive diplomatique, les Etats-Unis ont utilisé plusieurs ONG et d'illustres vicitimes de violations des droits de l'homme. Cela a indisposé un grand nombre de délégués.